

M. Dominique Cogné
59 9 Marquette
Montréal.

Accord ^{Le comptable} Expedition Noël
~~fourniture~~
Chapman

Montréal le 26 juin 1947

Le Petit-Fils des Gausard	RE	1600
G. Slégers	FA	950
Tellin	LA	450
Belgique.		<u>3000</u>
Monsieur,	SOL	670
	SI	350
	RE	200
		<u>1220</u>

J'ai bien reçu votre lettre du 22 avril pour laquelle je vous remercie.

Je prends bonne note de la majoration que vous m'indiquez soit 73 francs le kilo pour cloche de 350 kilos et plus.

Je connais la qualité de vos cloches ayant eu l'occasion d'en installer quelques unes.

X J'ai trop de commandes (plus de 20 carillons.) pour pouvoir faire des avances.

Si votre fonderie était au Canada et même aux Etats-Unis se serait plus facile. Ici une avance à la commande est une chose tout à fait inusitée et les maisons françaises et anglaises n'exigent rien.

On vient de me remettre deux commandes (ce sont deux curés voisins) pour deux petits carillons qui doivent être livrés en même temps. Pour Makamik R E - F A - m L A - total 3000 kilos, environ. Pour Sainte-Rose de Poularies, S O L -, S I - R E poids total 1200 kilos.

Les clients demandent ces cloches au plus vite. Ils sont dans une région très éloignée, mais où la demande des cloches est très grande.

3
Veuillez me répondre par câble si vous acceptez ces deux commandes payables contre connaissance sur réception à Montréal. ~~et~~ quelle date vous pourriez expédier? J'attends votre réponse. Si vous acceptez je vous enverrai immédiatement par avion la liste des noms et inscriptions.

Au plaisir de vous lire bientôt.

D. Cogné

Le Petit-Fils des CAUSARD,
G. SLEGGERS,
TELLIN (Belgique)

Tellin, le 2 juillet 1947

CONTRAT relatif à la fourniture de deux carillons à Monsieur
Dominique COGNE, 5909, Marquette, MONTREAL.

=====

- 1) Carillon pour Makamik : RE 1600 kilos, LA 950 kilos, LA 450 k .
 - 2) Carillon pour Sainte-Rose de Poularies : SOL 670 kilos,
SI 330 kilos, RE 200 kilos
- soit au total : 1) 3000 kilos, et 2) 1200 kilos

PRIX : Francs belges : 73,- le kilo départ Tellin
Les frais d'emballage, de mise à bord, d'expédition, d'assurances etc.. seront portés en facture.

DELAÏ: Expédition dans le courant du mois de décembre prochain.

PAYEMENT : à la réception de la marchandise, contre remise des documents maritimes.

CONDITIONS

- 1) Les cloches seront en bronze de toute première qualité; elles seront ornées gratuitement de gravures artistiques et d'inscriptions religieuses, ces dernières à concurrence de 40 mots, le supplément éventuel étant facturé à raison de Frs. 5,- par mot.
- 2) Il sera toléré une latitude de 5% en plus ou en moins sur le poids prévu, et il en sera tenu compte lors de l'établissement de la facture.
- 3) En cas de mesures gouvernementales, guerre, incendie, grève, ou toute autre cause échappant au contrôle raisonnable du fondeur, le contrat sera suspendu pendant la durée du dit empêchement.

Pour accord,
L'Acheteur,

Pour accord,
Le fondeur,

Le Petit-Fils des CAUSARD,
G. SIEGERS,
TELLIN (Belgique)

Tellin, le 2 juillet 1947

CONTRAT relatif à la fourniture de deux carillons à Monsieur
Dominique COGNE, 5909, Marquette, MONTREAL.

=====

- 1) Carillon pour Makamik : RE 1600 kilos, FA 950 kilos, LA 450 k°.
 - 2) Carillon pour Sainte-Rose de Poularies : SOL 670 kilos,
SI 330 kilos, RE 200 kilos
- soit au total : 1) 3000 kilos, et 2) 1200 kilos.

PRIX : Francs belges : 73,- le kilo départ Tellin
Les frais d'emballage, de mise à bord, d'expédition, d'assurances etc.. seront portés en facture.

DELAI: Expédition dans le courant du mois de décembre prochain.

PAYEMENT : à la réception de la marchandise, contre remise des documents maritimes.

CONDITIONS

- 1) Les cloches seront en bronze de toute première qualité; elles seront ornées gratuitement de gravures artistiques et d'inscriptions religieuses, ces dernières à concurrence de 40 mots, le supplément éventuel étant facturé à raison de Frs. 5,- par mot.
- 2) Il sera toléré une latitude de 5% en plus ou en moins sur le poids prévu, et il en sera tenu compte lors de l'établissement de la facture.
- 3) En cas de mesures gouvernementales, guerre, incendie, grève, ou toute autre cause échappant au contrôle raisonnable du fondeur, le contrat sera suspendu pendant la durée du dit empêchement.

Pour accord,
L'Acheteur

Pour accord,
Le Fondeur,

J. Cogne

Siegers

18 juillet 1947

*Montreal
Canada*



Adresse Téléphonique: Cloches : Montréal

Dominique Cogné

5909, Rue MARQUETTE

Téléphones } Atelier: DOLLARD 7839
 } Résidence: DOLLARD 4366

MONTRÉAL,

CLOCHES

SONNERIES ÉLECTRIQUES

REMONTAGE
DE
CLOCHES ET CARILLONS

STATUES-CHRISTS
EN
BRONZE ET FONTE BRONZÉE

MONUMENTS

LAMPADAIRES

CALVAIRES

Montréal le 7 juillet 1947

Le Petit Fils des Causard
G. Slégers
Tellin
Belgique.

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous envoyer par poste ordinaire la liste des noms et inscriptions pour les carillons de Makamik et Sainte-Rose de Poularies.

Je n'indique pas de effigies, mettez celles que vous avez à votre goût; Ste Vierge, St Joseph, etc. Arrangez cela pour le mieux.

Pour Makamik il y a toute une liste de noms, si vous trouvez cette liste trop longue supprimez là complètement l'important est de faire très vite et très bien.

Au plaisir de vous lire

Veillez agréer Monsieur, mes meilleurs salutations.

Noms et inscriptions des cloches de Makamik.

Première Cloche. R E 1600

Nom: St-Jean l'Evangeliste
Inscriptions: Pie XII, Pape.
S. E. Mgr. J-A. Desmarais, évêque d'Amos.
Messire J.Z. Tremblay, Chanoine, Ptre-Curé.
A. D. 1947

Deuxième Cloche F A 950

Nom: Notre Dame du Saint-Rosaire
Inscriptions: Marguilliers en charge: Messieurs Trefflé Bédard,
Désiré Alain, François Théberge.
A. D. 1946-47
Bénédiction de l'église, 9 octobre 1938 par
S. E. Mgr. J. A. Desmarais.
A. D. 1947

Troisième cloche L A 450

Nom: Royal-Roussillon
Inscriptions: Messire Donat Baril, maire du village.
Messire Elph. Boisclair, maire de la campagne.

Syndics: Messires: Emile Lesage - P. D. Cossatte - Ferdinand
Deschênes - Donat Baril - Honoré Carrier - Henri Bergeron -
Edmond Babineau - Donat Gélinas - A. Beauchemin - Alcide Courcy -
Arsène Ouellet - Onil Trudel - Robert Lambert - M. Bédard - A.
Fleury - A. Sirois - Luc Morin - Théo. Lagacé - Sylvio Lépine -
Ernest Dessureault - J. B. Bédard - Dr. A. Bertrand - Dr. J. Poiré -
P. Raymond - Donat Dumont - Ant. Goudreau - Edgar Beaudoin - Jos.
Dorval - Freddy Lambert - Willie Parent - Osias Marcoux - Philippe
Parent - R. Gauthier - Paul Marcoux - Alfred Morneau - Jos. Tremblay.

Inscriptions pour les cloches de
Sainte-Rose de Poularies.

Première Cloche S O L 670

Nom: Sainte-Rose de Lima

Inscriptions: Pie XII, Pape
S.E.Mgr. J.A. Desmarais, évêque d'Amos.
Messire Napoléon Lévesque, curé.

A. D. 1947

Deuxième cloche S I 330

Nom: Marie Reine de la Paix

Inscriptions: Canton: Poularies

Marguilliers en charge: Albert Maheux
Zéphirin Rivard
Elzéar Sénéchal

Maire: Joseph Baribeault

A. D. 1947.

Troisième cloche R E 200

Nom: Anne

Inscriptions: Congrégation des Dames de Ste-Anne.

Construction de l'église - 1927

Constructeur: Antoine Hébert.

A. D. 1947.

PAR AVION.

, le 22.10.1947

Monsieur Dominique COGNE,
5909, rue Marquette,
ONTREAL (Canada)

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire savoir que j'a obtenu la licence d'exportation nécessaire à la fourniture des cloches qui ont fait l'objet du contrat du 2 juillet 1947.

Celles-ci vont être mises en fabrication, et seront munies d'anses, car il ne m'est pas possible de les faire actuellement avec cerveau plat. Si, pour les commandes futures, vous désirez ce mode d'attache, je vous saurais gré de me communiquer toutes les dimensions nécessaires, afin que je puisse fabriquer les modèles.

Comme convenu, l'expédition aura lieu dans le courant du mois de décembre prochain.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

copie de la lettre envoyée ce jour par courrier ordinaire.

DE CLOCHES

DES CAUSARD

ÉGERS

(Belgique)

29.10.47

9

TELEGRAMME

Dominique COGNE, 5909, Marquette, MONTREAL

MAKAMIK stop FAUT-IL FA ou FA DIESE stop P.

TELEGRAPHER REPONSE IMMEDIATEMENT stop TR.

Fonderie SLEGER

Lettre-télegramme.

frs. 128,75 pour 25 mots ou moins

REGIE des TELEGRAPHES et des TELEPHONES

DÉJÀ TÉLÉPHONE
COPIE CONFIRMATIVE
TELEGRAMME

RECEIVED
31/11-7

Arrivé à :

Timbre à date :

Indications de service

D: Télégr. urgent.

RP: Réponse payée

PC: Tél. avec accusé de réception.

- Via W u -

Co. Fonderies
sièges à Tervuren Belgique

PROCHEPORT
T 31 X 19/47 T
★ ★

de Montreal No 64/31 nombre de mots 7 Date 12/02 Heure

fa =
Cogne

TG 7 (FR) — Imp. LAVALUX, Nivelles.

Ces renseignements, strictement confidentiels, sont fournis sans garantie ni responsabilité. Ils sont exclusivement réservés à votre usage personnel, ils ne peuvent en aucun cas être communiqués à des

Monsieur Dominique COGNE

MONTREAL

*Ces renseignements que nous
n'avons pu contrôler, nous ont
été fournis par des tiers.*

On nous dit :

The above named, importer of bells, is an old friend of ours, he seems to be honest and our relations with him have been satisfactory. Whenever we are called upon to transact business of financial needs, collaterals are given to the bank.

We would not consider Mr COGNE responsible for the credit of the amount mentioned unless it would be extended for a long period of time, but we know that he imports bells from England generally, when he receives his merchandise, his purchaser pays for that merchandise. (300.000,- Frs.)

Pour service intérieur.
A votre usage personnel.

S.G.N.R. 17.11.47

, le 13.12.1947

Monsieur Dominique COGNE,
5909, rue Marquette,
MONTREAL (Canada)

Monsieur,

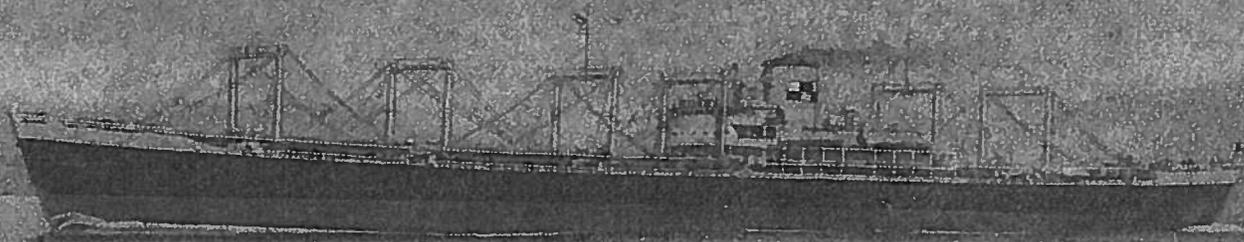
Par suite de circonstances indépendantes de ma volonté, il me sera impossible de procéder à l'expédition de vos cloches dans le courant du présent mois.

Tout sera mis en oeuvre pour vous donner satisfaction dans le plus bref délai et je compte bien que vos cloches quitteront Anvers fin janvier prochain.

J'é vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

copie d'une lettre envoyée ce jour par AVION.

Canadian Pacific



N° 12 — 26-11-47

Annulant toutes listes précédentes

DÉPARTS DIRECTS DE LA SAISON D'HIVER

Anvers - West Saint John N.B.

Sur nouveaux cargo liners turbo électrique - rapides et modernes
Spacieuses chambres frigorifiques pour le transport de marchandises périssables

SS "BEAVERGLEN," 22 ~~28~~ décembre 1947

SS "BEAVERLAKE," 20 janvier 1948

SS "BEAVERDELL," 22 février 1948

SS "BEAVERDELL," 3 avril 1948

S.E.D.D.

Connaissements à forfait pour toutes destinations intérieures
du CANADA et des ETATS-UNIS occidentaux.

Pour frêts et tous renseignements .

CANADIAN PACIFIC RAILWAY

AGENCY (BELGIUM) S.A.

42, Meir, ANVERS TEL. 78.45

Telegrammes : « GACANPAC » - ANVERS

Adresse Télégraphique : "GACANPAC ANVERS"

Téléphone : 278.45 (4 lignes)

CANADIAN PACIFIC RAILWAY AGENCY (BELGIUM) S.A.

Registre du Commerce d'Anvers No. 6068

AGENTS DE { CANADIAN PACIFIC RAILWAY COMPANY.
CANADIAN PACIFIC STEAMSHIPS LTD.

G. HYNA
Administrateur Délégué



42, MEIR

ANVERS.

le 11 décembre 1947.

Dans la Réponse Veuillez Rappeler

5001/Ht.

Monsieur G. Slegen,
Fonderie de Cloches,
Tellin (Belgique)

Monsieur,

Nous référant à notre entretien au sujet d'un envoi de six cloches à expédier à Montréal, nous nous permettons d'attirer votre bienveillante attention sur notre prochain départ, qui sera effectuée par le nouveau cargo liner, rapide et moderne,

S.S. " BEAVERGLEN "

annoncé pour partir d'Anvers à West Saint John, N.B. le 22 décembre, s.i., chargeant aux Hangars 24/25, Anvers-Sud.

Nous vous saurions gré de vouloir nous faire connaître à votre plus prompt convenance quand vous comptez pouvoir nous confier ce transport.

Au plaisir de vous lire, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations distinguées.

CANADIAN PACIFIC RAILWAY
AGENCY BELGIUM S. A.

G. Hyna
Administrateur-Délégué

Annexe : Liste de départs.

Les taux de fret sont sujets à révision moyennant ou sans préavis jusqu'à engagement définitif.

, le 13.12.1947

CANADIAN PACIFIC RAILWAY,
42, Meir,
ANVERS

Messieurs,

v/réf. 5001/Ht. Expéd. Montréal.

Comme suite à votre lettre du 11 décembre, j'ai l'honneur de vous faire savoir que cette expédition devra être retardée, et aura lieu probablement entre fin janvier et mi-février.

Dès que je serai fixé définitivement, je ne manquerai pas de me mettre en rapport avec vous, et je vous saurais gré de me faire connaître les noms des steamer quittant Anvers vers cette date.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

P.S. La licence d'exportation étant périmée, de nouveaux documents ont été demandés.

Téléphone : 278.45
(4 lignes)
Registre du Commerce
d'Anvers No 6666

Canadian Pacific Railway

AGENCY (BELGIUM) S. A.
42, MEIR, ANVERS

Adresse Télégraphique
"GACANPAC"
ANVERS

Vous recevez de Georges SLEGERS, Fondeur de Cloches, à Tellin
et pour compte de lui-même
les marchandises suivantes, que veuillez réexpédier à M. Dominique Cogné, 5909, Marquillo, MONTRÉAL
via West St. John sur connaissement, suivant détails ci-après :

Marques	Numéros des colis	Nombre	Emballage	Contenu	Poids		Valeur FRS.
					brut	net	
M	1	1	crête	cloche	1756	1676	122 175,-
M	1	1	id	id	982	922	87.306,-
M	3	1	id	id	500	450	32.850,-
P	4	1	id	id	720	680	49.840,-
P	5	1	id	id	366	326	23.798,-
P	6	1	id	id	240	200	14.600,-
					4563	4253	310.469,-
					Frais expéd. assur. etc.....		22.000,-
Emballage à l'intérieur des colis : néant							332.469,-

Frêt d'Anvers à destination, payable par moi-même
Frais f.o.b. Anvers, payable par id
Remboursement de l'expéditeur :
Valeur pour l'assurance (l'Assurance ne sera pas couverte si la valeur n'est pas déclarée ici) FRS.b. 335.000,-
Date d'embarquement à Mars 1948 - s/s "BEAVERLAKE" du 5.8.48
Les marchandises doivent être embarquées : { En un lot Parcels
(*) { Au fur et à mesure qu'elles sont fournies par les usines
Expéditeurs : Le Petit-Fils des Causard, G.Slégers,
à Tellin (Belgique)
Les connaissements doivent être établis : { Destinataires : CANADIAN BANK OF COMMERCE ordre
D. Cogné à Montréal.
Les connaissements originaux doivent être envoyés à : SLEGERS Georges, Tellin
Les fournisseurs lient : CIF MONTRÉAL { f.o.b. Anvers franco gare usine franco sur Quai Anvers
(*) { franco gare Anvers franco le long en allège franco allège Anvers

Les renseignements ci-dessus sont nécessaires, afin d'éviter tout retard dans l'embarquement des marchandises; les marchandises sont acceptées sous condition que l'exportateur est d'accord avec les clauses et conditions imprimées ou renseignées dans les connaissements ou Reçus délivrés pour les marchandises susmentionnées.

DÉCLARATION

Je déclare que les susdits colis ne contiennent pas des huiles, de l'alcool ou tout autre article inflammable, dangereux ou nocif, et j'engage à payer les frais de transport, entreposage ou autres frais légaux ou habituels, et à rembourser les frais encourus pour l'envoi en question, au cas où le destinataire refuse de les payer et je me déclare d'accord de me/nous tenir aux stipulations et conditions énoncées au verso de la présente.

28 février 19248

(*) Biffer ce qui n'est pas nécessaire.

Signature de l'Expéditeur.

Adresse Télégraphique : "GACANPAC ANVERS"

Téléphone : 278.45 (4 lignes)

CANADIAN PACIFIC RAILWAY AGENCY (BELGIUM) S.A.

Registre du Commerce d'Anvers No. 6068

AGENTS DE { CANADIAN PACIFIC RAILWAY COMPANY.
CANADIAN PACIFIC STEAMSHIPS LTD.

G. HYNA

Administrateur Délégué



42, MEIR

ANVERS.

Dans la Réponse Veuillez Rappeler 500I/V.

le 17 février 1948.

Monsieur C. Slegers,
Fonderie de Cloches,
T e l l i n .

Monsieur,

Nous avons l'avantage de vous confirmer notre entretien téléphonique de ce jour dont nous avons noté que nous pouvons inscrire les 6 cloches pour embarquement avec le ss "Beaverdale" annoncé pour partir d'Anvers le 2 mars sauf imprévu.

Ainsi que nous vous l'avons déjà dit au téléphone, il se pourra que le départ de ce navire devra être retardé de 2/3 jours. Nous serons fixés à ce propos dans le courant de la semaine prochaine et vous ferons alors connaître la date exacte à laquelle la livraison devra se faire.

Entretiens nous vous prions de nous passer vos instructions quant à la rédaction des connaissements.

Suite à votre demande nous joignons à la présente 4 formules de factures douanières M.A. qui sont à remplir et à signer par vous. Cette facture est à remettre à votre banque en même temps que les connaissements.

Dévoués à vos ordres, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations empressées.

CANADIAN PACIFIC RAILWAY
AGENCY (BELGIUM) S.A.

Managing Director.

Les taux de fret sont sujets à révision moyennant ou sans préavis jusqu'à engagement définitif.

Adresse Télégraphique : "GACANPAC ANVERS"

Téléphone : 278.45 (4 lignes)

CANADIAN PACIFIC RAILWAY AGENCY (BELGIUM) S.A.

Registre du Commerce d'Anvers No. 6068

AGENTS DE { CANADIAN PACIFIC RAILWAY COMPANY.
CANADIAN PACIFIC STEAMSHIPS LTD.

G. HYNNA
Administrateur Délégué



42, MEIR
ANVERS.

Dans la Réponse Veuillez Rappeler 500I/V.

le 20 février 1948.

Monsieur C. Slegers,
Fonderie de Cloches
T e l l i n .

Monsieur,

Suite à notre lettre du 17 février, nous vous prions de noter que le ss "Beaverlake" (non ss "Beaverdale") partira d'Anvers le 5 mars au matin, au lieu du 2 mars comme fixé d'abord.

Pour nous permettre d'effectuer l'embarquement par ce navire, les 6 cloches devront être disponibles à notre emplacement fixe, Anvers Sud Hangar 25, le 4 mars avant-midi et il nous serait agréable de recevoir votre confirmation que vous prendrez des dispositions en conséquence.

Veillez bien nous faire tenir en même temps le bulletin d'instructions, la licence d'exportation, de même que le modèle N°44 dont question dans notre lettre du 2 février dernier.

Recevez, Monsieur, nos salutations empressées.

CANADIAN PACIFIC RAILWAY
AGENCY BELGIUM S. A.

Administrateur-Délégué

Les taux de fret sont sujets à révision moyennant ou sans préavis jusqu'à engagement définitif.

TELLIN, le 28 Février 1948

Monsieur Dominique COGNE,
5909, Marquette,
MONTREAL (Canada)

PAR AVION

Monsieur Cogné,

Suite à votre lettre du 20 février, j'ai le plaisir de vous faire savoir que les cloches sont terminées depuis un certain temps. Toutefois, le départ du steamer a été différé à plusieurs reprises, et il est définitivement fixé à Vendredi prochain, 5 Mars; c'est le s/s "BEAVERLAKE".

Les cloches pour Makamik pèsent respectivement 1675, 922 et 450 kg; celles de Poularies, 580, 326 et 200 kg, soit au total 4253 kilos, à raison de Frs. 73,- le kg) = Frs. 310.469,-
Les frais détaillés ci-dessous s'élèvent à Frs. 22.000,-
Frs. 332.469,-

La facture et les documents maritimes vous seront présentés, contre remise de cette somme, par la Canadian Bank of Commerce.

Détail des frais :

Emballage :	Frs. 600,-
Expédition Tellin/Anvers et mise à bord :	Frs. 2.766,65
Transport d'Anvers à St.John West	Frs. 11.533,35
Transport de West St.John à Montréal	Frs. 4.587,50
Assurances :	Frs. 2.512,50

soit au total : Frs. 22.000,-

En outre, le Gouvernement belge a décidé récemment d'appliquer une taxe à l'exportation de 3%. Cette mesure m'a occasionné des frais supplémentaires, s'élevant à Frs. 9.315,-. Toutefois, cette mesure n'ayant pas été prévue lors de la signature du contrat, j'ai décidé de prendre cette somme à mes charges.

Je vous remercie pour vos nouvelles demandes, mais je dois vous dire qu'il m'est impossible de diminuer les prix actuellement. En effet, outre la taxe de 3% dont question ci-dessus, vous n'ignorez pas que les métaux ont augmenté depuis juillet dernier (le cours de l'étain est passé de 77 à 95 francs). Néanmoins, l'amélioration des affaires compensant ces majorations du prix de revient, je pourrais vous fournir ces nouvelles cloches au même prix de Frs. 73,- le kilo, plus les frais d'emballage, d'expédition, d'assurance, etc.. Les deux carillons que vous demandez : FA 425 kg, SIB 425, DO 285, RE 210, et RE 1675, MI 1150, FA# 860 et LA 470 kilos, pourraient être expédiés en septembre prochain.
T.S.V.P.

(M.A.) Specimen Form of Invoice approved by Canadian Customs
for Goods SOLD BY EXPORTER
PRIOR TO SHIPMENT

(Place and Date) TELLIN, le 28 Février 1948

Invoice of SIEGERS Georges, Fondeur de Cloches, TELLIN Belgique
by Mr Dominique COOPE of 8909, Marquette, MONTREAL (Canada)
from

to be shipped from Anvers per CANADIAN PACIFIC

Country of Origin	Marks and Numbers on Packages	Quantities and Description of Goods	Full Market Value at Time and Place of Shipment (See Clause 4 of Certificate of Value hereon)	Selling Price to the Purchaser in Canada	
				2	Amount
Belgique	M 1	1 cloche	122.275,-		122.275,-
idem	M 2	1 cloche	67.308,-		67.308,-
idem	M 3	1 cloche	32.850,-		32.850,-
idem	P 4	1 cloche	49.640,-		49.640,-
idem	P 5	1 cloche	23.798,-		23.798,-
idem	P 6	1 cloche	14.800,-		14.800,-
			310.469,-		310.469,-

CURRENCY CERTIFICATE

(To be made by a resident Consul, Canadian Trade Commissioner or Bank)

(Date) 28 Février 1948

.....certify that at the date of exportation of the goods described in the within or annexed invoice, the true value of the currency in which the invoice is made out, as compared with the standard dollar of Canada, is at the rate of per

(dollars cents) (unit of currency of invoice)

(Signature).....

NOTE:

The following facts must be shown:

Amount of:

Freight, if any, prepaid and charged Fre.b. 16,120,85

Freight, if any, prepaid and not charged

Freight, if any, allowed to be deducted

by importer on settlement

(OVER)

Adresse télégraphique: CLOCHES - MONTREAL

Résidence:
Tél.: DOLLARD 4366

Dominique Cogné

5909, rue MARQUETTE - Tél. DOLLARD 7839
MONTREAL 35

le 27 avril 1948.



GLOCHES

—
SONNERIES ÉLECTRIQUES

● REMONTAGE
DE
CLOCHES ET CARILLONS

—
STATUES - CALVAIRES
EN
BRONZE et FONTE BRONZÉE

MONSIEUR G. SIEGERS, Fondateur,
Tellin,
Belgique.

Cher monsieur,

Vos cloches sont arrivées à l'atelier
depuis quelques jours et je m'occupe de les monter.

Je constate avec regret que vous avez
posé une crampe en acier, au fond de la cloche. Il
nous faut donc couper cette crampe qui est nuisible
pour nous; ici, au Canada, nous n'employons jamais le
système à battant lancé; nous préférons de beaucoup
le battant retrolancé. Veuillez donc prendre note
qu'à l'avenir toutes les cloches plus grosses que 150
kilos n'ont pas besoin d'avoir de crochet dans le fond.

Vos cloches sont arrivées en bon ordre; cependant,
je vous ferai remarquer que je préfère l'emballage sur une plateforme
en bois, sur laquelle la cloche est retenue par quatre morceaux de
bois cloués ou fixés avec des boulons. Il est inutile de mettre les
tiges d'acier pour réunir la tête de la cloche à cette plateforme;
il est inutile aussi de mettre un câble d'acier au sommet de la cloche.
Il est préférable que la plateforme se compose de deux lices en bois
très fort, comme celui que vous avez envoyé. Sur ces deux lices sont
clouées en travers des planches de bonne épaisseur. La cloche repose
sur ces planches et tous les bords se trouvent ainsi absolument pro-
tégés. J'ai toujours reçu les cloches de cette façon et je n'ai
jamais eu le moindre accident. Avec une plateforme faite de cette
façon, il est beaucoup plus facile de manœuvrer les cloches sur des
rouleaux de bois. J'espère que vous tiendrez compte de mes observations
quand vous aurez une autre expédition à faire.

J'attends une réponse à mes lettres du 21 et 23 avril
et veuillez agréer, monsieur, mes meilleures salutations.

Votre tout dévoué,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'D. Cogné'.

DOMINIQUE COGNÉ.

DC/JD